

MAIRIE
de
BANNE

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 05 JUIN 2026**Date de convocation : **1^{er} juin 2026**Publication de la liste des délibérations : **08 juin 2026**

Le cinq juin deux mil vingt-six à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banne, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Eliane CHALVET, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Mme CHALVET Éliane, M. COLOM-Y-CANALS François, Mme DUMAS Fabienne, Mme GINIER Éliane, M. FERRARI Constant, M. FOUILLERON Philippe, Mme MARGUERITE Isabelle, Mme BAISSON Marie-Laure, M. GÉRARD Sylvain, M. TIXIER Vincent, Mme BAUCHET Christelle, M. CLAVEL Serge et Mme STROHL Nelly formant la majorité des membres en exercice.

M. François COLOM Y CANALS a été élu secrétaire de séance.

Absents excusés : M. BRUNEL Florian ayant donné pouvoir à Mme CHALVET Éliane.

Absente : Mme MEIGNIER Martine

Nombre de Conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Absent : 2**

Le Maire de Banne certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. **Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026.**

Fixation des durées d'amortissement des immobilisations de la Collectivité : Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissements destinée à son renouvellement. La Commune de Banne compte moins de 3 500 habitants, elle n'est tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées (compte 204). Une délibération avait été prise en 2025 fixant la durée d'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 uniquement et pour une période de 30 ans afin d'être en adéquation avec la comptabilité de Territoires d'Énergie de l'Ardèche.

Le Service de Gestion Comptable d'Aubenas en date du 20 mai 2026, a indiqué que la collectivité a la possibilité de changer cette durée pour amortir sur 15 ans au maximum, comme cela se fait normalement pour ces immobilisations du compte 204.

Le Conseil décide de fixer l'amortissement pour une période de 15 ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Acquisition de la parcelle AB 188 au quartier de l'église : Proposition de rachat d'une partie de la parcelle par un tiers : Madame le Maire donne lecture du courrier d'un habitant du quartier de l'église proposant de racheter le garage présent sur la parcelle AB 188.

Bien que la parcelle ne soit pas encore communale, la Commune n'envisage pas de vendre le garage en cas de transaction.

Restitution d'une caution à un locataire : Suite au départ de notre locataire au quartier de l'Église le 20 avril 2026, l'état des lieux a révélé qu'une porte manquait au cellier.

En conséquence, la restitution de la caution, d'un montant initial de 420,00 €, sera effectuée, déduction faite des frais de la nouvelle porte s'élevant à 132,85 €, soit un montant net à rembourser de 287,15 €.

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attribution autorisées par la loi (art L.2122-22 du CGCT) :

Locations		
Objet	Mouvements à partir du 22/03/2026	Particulier
Appartement 1 ^{er} étage les Avelas	Bail du 11 mai 2026	Mme MOULART
Appartement quartier de l'église	Départ le 20 avril 2026	Mme MEIER
Appartement quartier de l'église	Bail le 20 avril 2026	M. DEMONCHAUX

Concessions			
Objet	Mouvements à partir du 22/03/2026	Particulier	Montant
Vente d'une concession (n°308)	20 avril 2026	Mme COUVREUR	220,00€ (part Mairie) 110,00€ (part CCAS)

Renouvellement adhésion aux Associations		
Objet	Mouvements à partir du 22/03/2026	Montant
SPA Refuge Les Amandiers	30 mars 2026	760,15 €

Achats				
Objet	Mouvements à partir du 22/03/2026	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Tables pliantes pour château et centre d'art	Devis signé le 03 avril 2026	La Maison.fr	1 077,75 €	1 293,30 €
Monture cloche Église	Devis signé le 07 avril 2026	Bodet	6 172,00 €	7 406,40 €
Abattage arbres table d'orientation du Mazel	Le 15 avril 2026	BENYUS Florian	1 750,00 €	2 100,00 €
Aménagement du parvis de l'église PMR	Le 27 avril 2026	SAS Froment BTP	9 490, 00 €	11 388 ,00 €
Renforcement eau potable au plot de Cheyres	Le 28 avril 2026	SEBA	28 843,00 €	28 843, 00 €
Étanchéité intégrale toiture école	Le 28 avril 2026	Eric Étanchéité	3 185,00 €	3 503 ;50 €
Travaux de goudronnage	Devis signés le 28 avril 2026 : - Place de l'école (une partie de la montée de l'école)	SDEA (Marché à bon de commande BOYER-LAUPIE)	1 948,86 €	2 338,63 €
	- Chemin de Nogarède	SDEA (Marché à bon de commande BOYER-LAUPIE)	4 332,37 €	5 198,84€
	- Impasse de Pigère	SDEA (Marché à bon de commande BOYER-LAUPIE)	6 609,50 €	7 931,40 €
	- Route de Pigère	SDEA (Marché à bon de commande BOYER-LAUPIE)	21 987,40 €	26 384,88€
	- Route de Garde Giral	SDEA (Marché à bon de commande BOYER-LAUPIE)	26 445, 90€	31 735,08 €

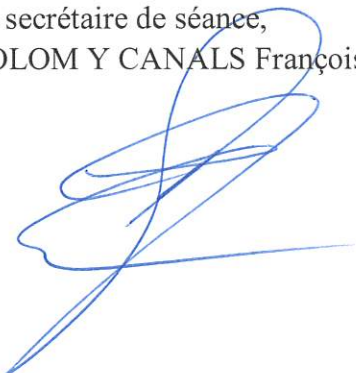
	(Devis signé le 07 mai 2026) - Impasse des Bourgades	SDEA (Marché à bon de commande BOYER-LAUPIE)	22 450,75 €	26 940,90€
Feux artifices	Devis signé le 03 mai 2026	Cévennes Artifices	4 583,33 €	5 500,00 €
Panneaux de signalisation	Devis signé le 05 mai 2026	Signaux Girod	1 487,96 €	1 785,55 €
Changement borne incendie - Route de la Transhumance	Devis signé le 07 mai 2026	SEBA	2 024,49 €	2 429,39 €
Ordinateur bureau du Maire	Le 13 mai 2026	Expert Les Vans	844,75 €	1 013,70 €
Animation bal du 14 juillet	Devis signé en ligne le 26 mai 2026	Musilink -Pasqualito	791, 67 €	798,00 €

Questions diverses :

14 juillet 2026 : La commémoration aura lieu à 11h30 devant le monument aux morts. En soirée, buvette, petite restauration et bal à partir de 21h avec Pasqualito sur la place du Fort et feux d'artifice (sous réserve des conditions météorologique et décision préfectorale).

La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,
COLOM Y CANALS François



Le Maire,
Eliane CHALVET

